



Le, 11 septembre 2017

**Madame, Monsieur**

Votre enfant a la possibilité, dans le cadre de l'UNSS, de participer aux activités de l'association sportive du collège. Ces activités sont encadrées par les professeurs d'Éducation Physique et Sportive de l'établissement. Elles permettent aux élèves de s'épanouir sans empiéter sur le travail scolaire dans une pratique multisport à un niveau de compétition abordable et quelques soient les aptitudes de chacun.

Votre enfant aura la possibilité de pratiquer une activité durant les pauses méridiennes (12h30-13h15) de la semaine mais également lors des sorties inter-collèges le mercredi après-midi. Les rencontres inter-collèges, les championnats de district et départementaux ont lieu les mercredis après-midi ou toute la journée; les horaires exacts seront donnés au moins 48 heures avant la compétition... il faut compter une quinzaine de sorties annuelles (attention pas de car de ramassage pour le collège). **Chaque élève devra apporter son repas qui sera pris en salle d'étude sous la surveillance du professeur d'EPS et les parents devront venir chercher leur(s) enfant(s) à l'établissement à la fin de la sortie UNSS.**

Durant l'année, les élèves membres de l'Association Sportive découvriront des activités comme les raids, le run & bike, le CROSS, l'athlétisme (indoor et estival). D'autres activités, comme les sports de raquettes, le futsal, la danse, etc... seront proposées dans le cadre de demie-journées d'animation.

Nous vous informons qu'en cas d'accident, les élèves sont couverts par l'Assurance Saint-Christophe. Le prix de la licence, couvrant les déplacements et le matériel s'élève à **20 euros**, libellé à l'ordre de l' **Association Sportive Sainte Marie** si le règlement s'effectue par chèque. Cette licence donne droit à la pratique de toutes les activités et événements UNSS.

**Un élève inscrit se doit d'être présent afin de ne pas pénaliser ses camarades. En cas, d'absence, les parents doivent en référer au professeur d'EPS, et ce pour préserver la sécurité de l'enfant.**

**Nota : pour clarifier la situation en faveur des plus jeunes, sachez que les élèves participant aux activités du mercredi sont avertis par voie d'affichage et à l'aide d'une convocation et sur le site internet de l'école.**

Nous comptons sur une participation nombreuse de vos enfants pour défendre les couleurs du collège.

Les Professeurs d'EPS :  
Mr GOUARD & Mr BARBIER